

Appel à projets : Fonds spécial PESE 2023 (Pays d'Europe du Sud-Est)

L'année 2022 aura été bouleversée par une nouvelle guerre en Europe. Elle est vécue comme un choc, car même si les acquis politiques, économiques et sociaux de l'Europe sont régulièrement mis en avant, ils sont souvent tenus pour des évidences. Plus de 20 ans après la fin de la guerre du Kosovo et les soulèvements en Albanie, la fragilité des processus de réconciliation dans les Balkans occidentaux est encore perceptible. Le temps est nécessaire pour que les peuples, les sociétés et les gouvernements se rapprochent.

A l'occasion de ses 60 ans, l'OFAJ veut rappeler son engagement pour la paix, la stabilité et pour la sécurité. Depuis sa création le 5 juillet 1963, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne. Ces échanges constituent le cœur de son action : ils promeuvent la cohésion européenne, la compréhension mutuelle et la coopération dans une Europe démocratique et en paix. C'est ainsi qu'en 1971 l'OFAJ a également étendu son programme à des rencontres trinacionales, pour que le projet européen reste un projet de paix pour les générations à venir. Les programmes trinacionaux de l'OFAJ se déroulent entre la France, l'Allemagne et un autre pays. Ils offrent aux jeunes la possibilité d'échanger dans un contexte international élargi, d'apprendre à se connaître mutuellement et de tracer leur avenir personnel, citoyen et professionnel, et ce notamment grâce à la dimension interculturelle de ces rencontres. Les compétences nouvellement acquises sont d'une part, la clé d'une formation et d'une insertion professionnelle réussies, et elles ont d'autre part, un effet positif sur la démocratie, les droits humains et la solidarité.

Dans le cadre de ces rencontres, les jeunes peuvent faire l'expérience de la diversité et des valeurs fondamentales en tant que membres de la société et du projet européen. En mettant l'accent sur l'éducation à la citoyenneté et à la paix, les jeunes apprennent à soutenir les processus démocratiques, à prendre des responsabilités et à s'impliquer. Dans le contexte géopolitique actuel, où la guerre est de nouveau perçue comme un instrument légitime d'assise du pouvoir, les valeurs européennes et globales doivent être réaffirmées et renforcées. Le dialogue pacifique, la cohabitation entre les pays voisins et la coopération régionale transfrontalière sont des conditions indispensables pour une Europe unie.

Dans le cadre de son engagement pour l'Europe, l'OFAJ accorde une attention particulière à la coopération avec les pays des Balkans occidentaux afin de les soutenir dans leurs projets de rapprochement et d'intégration et de contribuer au succès du processus de paix avec son Initiative pour l'Europe du Sud-Est. Depuis 2000, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère allemand des Affaires étrangères soutiennent l'initiative et attribuent à l'OFAJ un financement paritaire sous la forme du fonds spécial PESE.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Cet appel à projets a pour objectif de subventionner des initiatives qui se distinguent par leur **caractère pilote** et leur **forte orientation européenne**.

1 Cadre général

1.1 Objectifs

Conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives, l'OFAJ soutient des échanges trinationaux de jeunes ainsi que des formations entre la France, l'Allemagne et un troisième pays. Ces rencontres doivent être **innovantes** et faire référence à une **situation sociopolitique actuelle**. Ces échanges doivent également accompagner de **nouvelles approches et méthodes pédagogiques**, favoriser la **participation active des jeunes**, inclure de **nouveaux groupes cibles** et produire des **résultats concrets**.

1.2 Types de projets

La priorité sera accordée aux échanges internationaux de jeunes, avec des **rencontres en présentiel**. Néanmoins, Néanmoins, la situation sanitaire actuelle devra être prise en considération. Une déclinaison est alors également possible avec les formats de projet suivants :

- **Format hybride** : préparation, poursuite ou évaluation en ligne de la phase de rencontre en présentiel avec le groupe.
- **Rencontre numérique** : les participantes et participants échangent avec l'appui des outils numériques avec un ou plusieurs groupes de travail trinationaux afin de travailler sur un projet et obtenir des résultats spécifiques ou une production commune. Le contenu de ces rencontres en ligne doit être justifié sur le plan pédagogique.
- **Format mixte** : une réunion avec des participantes et participants du même pays peut se tenir en parallèle avec la rencontre numérique. Les rencontres en présentiel avec des personnes d'un même pays ne sont possibles que si celles-ci sont associées à une rencontre en ligne avec l'ensemble des participantes et participants des trois pays. S'en suit idéalement une phase de réunion trinationale présentielle. Ces rencontres doivent être justifiées sur le plan pédagogique.

L'OFAJ fournit des informations sur [les outils](#) et le [matériel pédagogique](#) ainsi qu'une [vidéo explicative](#) pour la mise en œuvre numérique des rencontres et des formations de jeunes. Vous pouvez trouver l'ensemble des ressources utiles en suivant [ce lien](#). Néanmoins, veuillez indiquer lors d'un projet en présentiel si celui-ci pourrait également avoir lieu en numérique en cas d'urgence.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

1.3 Thématiques prioritaires

Un échange de perspective sur les différents défis contemporains tels que la situation politique et humanitaire actuelle ou bien la pandémie de coronavirus et ses conséquences, est fortement encouragé dans les projets. L'OFAJ salue également les projets qui abordent les questions liées à la solidarité européenne. Les projets doivent prendre en compte au moins l'un des axes thématiques suivants.

A Éducation citoyenne et droits humains pour renforcer le rôle des jeunes et la société civile

La participation et l'engagement des jeunes citoyennes et citoyens sont un pilier indispensable pour des sociétés ouvertes et prospères. Le désir de participer au bien commun et de contribuer à l'intégration régionale en vue de l'Union européenne sont des préoccupations importantes des jeunes, tant dans les États membres de l'UE que dans les pays des Balkans

Les projets de rencontres soutenus par l'OFAJ peuvent donc encourager les jeunes à s'engager au niveau local, national ou européen et à mettre en réseau des personnes actives dans la société civile. Ces projets favorisent l'implication des jeunes dans la société, que ce soit à travers des associations, des fédérations, des comités de jumelage, des conseils de jeunesse ou des syndicats. La jeunesse peut ainsi apprendre à se servir d'outils importants, à se faire entendre et à être perçue comme un acteur à part entière, pour le présent et l'avenir.

En outre, la protection des droits fondamentaux et des libertés est particulièrement importante. De ce fait, l'OFAJ entend soutenir des projets qui contribuent à renforcer la démocratie, les droits humains et la bonne gouvernance. L'accent peut être mis sur les projets promouvant la confiance des jeunes dans la démocratie et dans l'État de droit.

Une attention particulière sera accordée aux projets abordant les questions liées au nationalisme, au populisme, aux stéréotypes et aux préjugés, qui favorisent l'expansion du racisme, et de la discrimination des groupes ou individus religieux ou non croyants. Comme par exemple les projets abordant les droits des minorités, comme ceux de la communauté tsigane.

De plus, la liberté d'expression et d'opinion, l'égalité entre les femmes et les hommes et les questions LGBTIQ+, revêtent une importance majeure.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

B Mobiliser la jeunesse en faveur de l'Europe et répondre aux défis régionaux

Il s'agit de comprendre, de questionner et d'expliquer le projet de paix de l'Union européenne dans un contexte géopolitique sensible. Les projets doivent donc mettre en relief des perspectives pour l'Europe du Sud-Est et l'Union européenne afin de résoudre en commun les défis transfrontaliers. L'UE est considérée dans le monde entier comme un modèle d'intégration régionale réussi. Il peut être une source d'inspiration et un point de repère. Comment mobiliser les jeunes d'Europe du Sud-Est, d'Allemagne et de France pour l'Europe et ainsi renforcer la coopération ?

Faire comprendre, interroger et expliquer l'Union européenne en tant que projet de paix : cette mission éducative et pédagogique est particulièrement complexe dans le contexte géopolitique du 21^e siècle. Avec cet appel à projets, l'OFAJ souhaite soutenir des initiatives qui mettent en avant les perspectives pour l'Europe du Sud-Est, et qui contribuent à réduire les disparités au sein de la zone.

C Formation professionnelle, innovation et entrepreneuriat

La possibilité de suivre une formation, de bénéficier de bonnes conditions d'insertion professionnelle et des perspectives d'évolution satisfaisantes sur le marché du travail représentent des éléments fondamentaux pour le développement économique et le bien-être collectif d'une société. Ces caractéristiques permettent de préserver une société de la fuite des cerveaux, dont les conséquences sur le long terme sont très prégnantes sur la situation d'un pays, tant au niveau économique que politique et sociétal. Ainsi, une formation professionnelle de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail, ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes sont des facteurs clés pour soutenir l'emploi de la jeunesse et leur participation active au marché du travail de leur pays.

Avec ce fonds spécial, l'OFAJ soutient des rencontres destinées à des jeunes en formation universitaire ou professionnelle, en recherche d'emploi ou en cours d'insertion sur le thème de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat dans différents domaines, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, du numérique ou de la santé.

D La jeunesse se souvient

Les Balkans occidentaux sont actuellement marqués par des opinions discordantes sur une histoire commune. La mémoire historique est souvent galvaudée et utilisée à des fins politiques tandis que la désinformation et le négationisme mettent en danger l'avenir pacifique et démocratique de l'Europe du Sud-Est. L'OFAJ entend soutenir des projets interrogeant les différentes perceptions du passé et les formes de commémoration. Cela peut être fait par exemple par des travaux de recherche ou des débats ouverts.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

En outre, le travail de mémoire et l'ensemble des recherches scientifiques doivent également être pris en considération. Les échanges innovants de jeunes sur l'histoire et le travail de mémoire y ont leur place. Avec les chantiers internationaux, ces échanges contribuent à la préservation de lieux chargés d'histoire. Les participants visitent de ces lieux de mémoire parfois oubliés, se consacrent à l'étude non formelle de l'histoire à l'ère du numérique, assurent la conservation des témoignages de l'époque ou rendent ces derniers accessibles à un plus grand nombre de personnes par les outils numériques.

De même, les projets qui mettent en lumière les tentatives de négation des génocides ou qui analysent l'impact de la voie juridictionnelle pour juger les crimes de guerre sont indispensables. L'identité et l'histoire d'un pays ou d'une région peuvent ainsi être perçues sous différents angles.

Enfin, l'OFAJ entend soutenir également des échanges de jeunes sur le thème du patrimoine culturel. Ces rencontres peuvent fournir des informations sur la manière dont le patrimoine culturel est compris dans les différents pays participants, et comment la population, et en particulier les jeunes, se l'approprient.

E Protection de l'environnement, développement durable et aménagement urbain

La pollution de l'air est régulièrement passée en revue dans la région des Balkans occidentaux, ainsi que dans les pays de l'Union européenne. Elle met en péril sur le long terme la santé de la population. C'est le résultat de politiques à court terme, sans doute en lien avec la situation économique ou la conséquence de développements urbains mal ou peu pensés en matière d'aménagement. C'est pour cela que l'OFAJ soutient des projets liés à la protection de l'environnement et à l'éducation écologique. Les projets relatifs à l'aménagement urbain et au potentiel de développement de « smart cities » sont particulièrement bienvenus.

2 Critères de sélection et de soutien

2.1 Porteurs de projet et équipe d'organisation

Conformément à l'article 4.2.1 et à l'annexe 8 des Directives de l'OFAJ, les associations à but non lucratif, les comités de jumelage, les collectivités locales ou régionales, les organisations et fédérations d'éducation non formelle d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes ou les acteurs de la culture, des sciences, des médias et du sport peuvent déposer des demandes. Les porteurs de projets peuvent également être des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel.

Outre le porteur de projet de France ou d'Allemagne, au moins une organisation de chacun des deux autres pays doit être impliquée dans l'organisation et la mise en œuvre du projet. L'implication des jeunes dans l'élaboration du projet au moment de la demande est prise en considération au moment de la sélection des projets.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Pour des raisons juridiques, la candidature ne peut être déposée que par une structure établie en Allemagne ou en France.

2.2 Groupes cibles, participantes et participants

Les jeunes de 3 à 30 ans constituent le groupe cible. Les rencontres soutenues dans le cadre du fonds spécial s'adressent tout particulièrement aux jeunes investis dans la société civile – enfants, élèves, jeunes en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi ou en activité. L'OFAJ encourage particulièrement la participation de jeunes ayant moins d'opportunités et de jeunes réfugiés¹.

Il est souhaité que le groupe comprenne un nombre équilibré de femmes et d'hommes, mais aussi de participantes et participants de chaque pays (de préférence environ un tiers du groupe par pays). La rencontre peut accueillir au maximum 60 personnes, incluant l'équipe d'encadrement. Pour plus d'informations, notamment sur le nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs, veuillez consulter les [Directives de l'OFAJ](#).

2.3 Lieu et durée du projet

Suivant le principe de réciprocité, un projet se compose de trois phases de rencontre, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune, et peut s'étaler sur une période d'un à trois ans. Les candidatures doivent être soumises par phase de rencontre et ne sont valables que pour les parties du cycle qui se déroulent dans l'année budgétaire, de janvier à décembre 2023. Une date fixe de début et de fin doit être spécifiée afin de calculer la subvention. Les rencontres peuvent uniquement avoir lieu dans un des pays des organisations participantes. Les rencontres préparatoires, physiques ou numériques, qui permettent la réalisation des phases de rencontre demandées, sont également éligibles.

2.4 Troisième pays

Les pays suivants sont éligibles : l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Kosovo², le Monténégro et la Serbie.

Le contenu du projet et les thèmes régionaux, géographiques ou historiques sélectionnés peuvent justifier des exceptions pour une coopération régionale avec deux ou plus de pays partenaires. Des projets avec la Macédoine du Nord et la Grèce ou la Bulgarie sont ainsi possibles pour soutenir leur processus de rapprochement. La coopération régionale dans les Balkans occidentaux peut également inclure la Croatie et/ou la Slovaquie.

¹ Terminologie officielle de la Commission européenne. Vous trouverez une définition de ce groupe dans les Directives de l'OFAJ aux pages 83 à 85.

² Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en 1999 ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de Justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

2.5 Critères pédagogiques et obligations

Le **concept pédagogique** du projet doit être présenté en répondant aux questions du formulaire de candidature. Un **programme prévisionnel** de la rencontre en présentiel ou des échanges numériques complètera ce dispositif.

Les aspects suivants doivent être pris en compte dans la planification et seront examinés lors de la sélection des projets :

- **Apprentissage interculturel** : sensibiliser au thème, au travail interculturel et à la transmission des connaissances dans des groupes trilatéraux ;
- **Participation** : les participantes et participants devront être activement impliqués dans la conception et la réalisation du projet et de ses résultats ;
- **Utilisation critique des médias** : le projet sensibilise à la question de la désinformation et des fake news. Il encourage les participantes et participants à se forger leur propre opinion et à développer leur esprit critique en leur demandant de varier leurs sources d'information ;
- **Protection de l'environnement et du climat** : dans quelle mesure cette proposition de projet prend-elle en compte, ou contribue-t-elle à la protection de l'environnement (réduction des émissions de CO2 ou Promotion de l'engagement pour la protection de l'environnement et du climat dans le cadre de la rencontre par exemple) ?
- **Atteinte des objectifs de développement durable (ODD)** : en quoi ce projet soutient-il un ou plusieurs des 17 [objectifs de développement durable \(ODD\) de l'ONU](#) ?
- **Résultats et impact** : le projet doit produire un résultat concret³ et atteindre des personnes au-delà du cercle des participantes et participants ;
- **Sensibilisation aux langues étrangères** : les langues représentées doivent se voir accorder une place adéquate dans la rencontre ; l'animation linguistique et le recours à une animatrice ou un animateur interprète peuvent y aider. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication ;
- **Communication et visibilité** : Le projet doit comprendre une stratégie de communication pour la presse et les réseaux sociaux. Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, ainsi que les consulats ou des institutions municipales ou régionales en seront informés par le porteur de projet. Le soutien de l'OFAJ est mentionné et son logo figure sur l'ensemble des documents de communication. Les projets sélectionnés seront présentés par le porteur de projet dans [le groupe Facebook régional](#). Une aide est fournie par le [kit de communication de l'OFAJ](#).

3 Subvention

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés conformément à l'article 3.5.6. de ses Directives avec l'aide de fonds du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du ministère allemand des Affaires étrangères. La subvention peut s'élever à un **maximum de 20 000 € par phase de rencontre**.

³ Publications, blogs, vidéos, pièces de théâtre, émissions de radio, expositions, présentations, débats, ainsi que des projets concrets et de nouvelles initiatives.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

L'attribution maximale de la subvention sera déterminée en fonction de la durée du projet et du nombre de participants impliqués. Il est recommandé d'apporter **des fonds propres en plus de la subvention** et de chercher des **apports financiers tiers**.

Dans le cas d'un projet hybride ou en ligne, l'OFAJ peut subventionner la location de matériel technique, informatique ou d'outils numériques pour une durée limitée. Les frais de connexion, les honoraires, le matériel pédagogique et autres consommables (tels que des fournitures de bureau) peuvent également être compris dans les coûts du programme.

Dans le cas de rencontres en présentiel ou au format hybride (avec des participantes et participants résidant dans le même pays), les frais de voyage et de séjour peuvent également être subventionnés conformément aux [Directives de l'OFAJ](#).

Les dépenses d'investissement telles que l'achat d'appareils photo, de caméras, d'ordinateurs, d'imprimantes et de disques durs ne sont pas éligibles.

60 % de la subvention seront transférés un mois avant le début de la phase de projet. Le solde sera versé après réception et vérification des documents de décompte d'utilisation. Ceux-ci doivent être soumis le plus rapidement possible et au plus tard deux mois après la fin du projet. Pour les projets se déroulant entre le 15 novembre et le 31 décembre 2023, les documents de décompte d'utilisation doivent être présentés au plus tard le 15 janvier 2024.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases 1, 2 et 3) par le porteur de projet allemand ou français avant le **1^{er} novembre 2022** en remplissant le [formulaire de candidature en ligne](#) dédié. Des précisions complémentaires sur les rencontres en ligne peuvent y être apportées. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre.

La demande doit être impérativement envoyée **par courrier électronique à trina@ofaj.org**. Le formulaire de candidature doit être accompagné d'un **projet de programme provisoire**. Elle peut être complétée par des informations supplémentaires. Les demandeuses et demandeurs n'ayant jamais reçu de subvention de l'OFAJ doivent soumettre le statut de leur association. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte dans la procédure de sélection.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une **centrale de l'OFAJ** s'engagent à **informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets en amont** et à **respecter la procédure décentralisée en vigueur**.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T : +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

La sélection des projets est assurée par un jury. Les projets non sélectionnés pourront être mis sur liste d'attente. Les projets non retenus peuvent toutefois être subventionnés par un des bureaux compétents de l'OFAJ en déposant une demande de subvention conformément aux Directives.

5 Contact

Guillaume Ohleyer
Chargé de projets « Programmes trinationaux »
+33 1 40 78 18 85
trinational@ofaj.org

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org